

de leur langue et de leur système d'enseignement; si la promotion de la culture française à l'étranger est si soigneusement orchestrée, c'est qu'ils ont l'intime conviction d'en tirer bénéfice. La prospérité de leurs industries culturelles en est la preuve indubitable. Dans le même ordre d'idées, si les Beatles se sont vus décerner l'OBE, ce n'est pas parce que ceux-ci ne comptaient plus que des admirateurs en Grande-Bretagne. L'amélioration des conditions de vie et du niveau d'instruction a entraîné dans le monde industrialisé un accroissement spectaculaire de la demande en matière de "consommation" culturelle. Pour sa part, le Canada vient à peine de faire son entrée sur ce marché. La plupart des pays industrialisés et bon nombre de pays en développement se sont dotés de structures bien organisées pour poursuivre les mêmes objectifs.

L'Alliance française est créée au XIXe siècle, et il survient peu de temps après au sein du ministère français des Affaires étrangères une réorganisation destinée à harmoniser la promotion de la langue et de la culture françaises à l'étranger. Quant au *British Council* et à l'Institut Goethe, leurs fondations sont jetées dès les années 1930. Si leur existence, de même que celle de l'Alliance française, tient à l'époque à des impératifs néo-colonialistes, ils survivront à l'épreuve du temps en s'adaptant aux besoins d'une société plus avertie (et plus raffinée). Ces organismes, tout comme leurs pendants suédois, italien, hollandais, israélien et soviétique, pour n'en nommer que quelques-uns, sont des piliers de la politique étrangère. Dans les pays qu'ils représentent, il n'est plus nécessaire d'expliquer ou de justifier leur existence bien qu'ils ne soient pas totalement à l'abri de l'occasionnelle purge bureaucratique et budgétaire. Bien entendu, le Canada ne possède aucun instrument de ce genre pour la promotion et l'expression de sa culture à l'étranger, non plus que pour l'homogénéisation de l'image qu'il projette; cette situation est attribuable en bonne partie à notre réalité constitutionnelle qui n'autorise pas ce genre de coordination centralisée. Il en résulte une identité culturelle quelque peu dispersée, et probablement aussi une présence moins bien définie sur la scène internationale. Néanmoins, en raison même de ce manque d'harmonie, les différentes entités culturelles qui forment notre société peuvent avoir des relations plus étroites avec les régions du monde avec lesquelles ils se sentent une affinité particulière, et le résultat final peut fort bien être tout aussi valable.

Recours au secteur privé

Il s'agit maintenant de se demander si nous, au sein du ministère des Affaires extérieures, sommes les mieux placés pour assurer le succès de l'entreprise. Aucun de vous n'ignore l'intérêt que porte le nouveau gouvernement à la privatisation. Pour ma part, j'estime qu'il serait effectivement utile, voire profitable (mais pas nécessairement sur le plan monétaire) de confier au secteur privé la réalisation de certains des programmes de relations culturelles internationales dont s'occupe présentement, le Ministère. Je dois insister sur le fait qu'il s'agit là d'une suggestion tout à fait provisoire et on ne peut plus personnelle, étant donné que les incidences d'une telle démarche doivent d'abord être analysées par les hauts fonctionnaires ou les ministres intéressés. Ce qui me frappe de prime abord, c'est le temps et l'énergie que consacre mon ministère à l'organisation de grandes tournées mondiales (orchestres symphoniques, troupes de ballet, compagnies théâtrales et même expositions) alors que les imprésarios canadiens ont une réputation bien établie et du talent à revendre. Je crois